Grille de pré-sélection des projets éligibles à l'appel à projets Nature 2050 - Métropole du Grand Paris

	CARTE D'IDENTITE DU PROJET		Informations recherchées	A compléter
	Titre du projet			
	Maitre d'ouvrage		Nom et coordonnées	
	Contact		Nom et coordonnées	
	Espace		Type d'espace (agricole, forestier, friche)	
	Surface		Hectares ou m²	
	Coût		Total HT et au m²	
	Enjeu		A quoi répond le projet ?	
	Description de	es actions	sécurisation foncière, travaux initiaux, suivi, gestion	
			1. Adaptation au CC	
Critères obligatoires	PROJET	Objectifs du projet par rapport aux objectifs du programme et bénéfices attendus	2. Atténuation du CC	
			3. Préservation biodiversité	
			4. Apports pour le territoire (co-bénéfices) : Economiques, Environnementaux, Sociaux	
		Additionnalité écologique du projet vis-à-vis de	4. Apports pour le territoire (Lo-berrejices) : Economiques, Environmentatus, Sociaus	
		la réglementation environnementale	Additionnalité écologique : travaux exceptionnels,	
		la regiementation environnementale		
		Garantir la pérennité de l'action jusqu'en 2050	Modalités de sécurisation foncière : Propriétaire ? Bail? Robustesse du porteur de projet ou opérateur	
		Dispositif de suivi-évaluation		
		Dispositif de sulvi-evaluation	Indicateurs, critères de performance écologique, économique et sociale, méthodologies Investissement (travaux) au départ et jusqu'en 2050	
			Suivi et reporting jusqu'en 2050	
			A décliner par actions	
		Temporalité (maturité) du projet	Date de début du projet	
		remporante (maturite) du projet	Les études préalables ne sont pas éligibles. Les projets doivent être en mesure de démarrer rapidement.	
		Reproductibilité	Solutions naturelles reproductibles généralisables à d'autres territoires similaires dans leurs caractéristiques écologiques et	
	TERRITOIRE		économiques ou à plus grande échelle Projet répondant aux objectifs du SRCAE, SRCE (contribue à préserver les réservoirs de biodiversité ou corridors écologiques), SAGE	
		Territoire à enjeux "climat" et/ou "biodiversité" et/ou "eau" et/ou "Transition écologique"	(contribue à la préservation des masses d'eau de surface ou souterraines identifiées dans la lutte contre les pollutions toxiques	
			dispersées : pesticides, nitrates), SCoT, PLU(i) (contribue à atteindre les objectifs du PADD), PCAET (contribue à atteindre les	
			objectifs de lutte contre le CC), TEPCV (contribue à atteindre les objectifs de lutte contre le CC et de préservation de la biodiversité)	
			, Agenda 21, Contrat de milieu ou de rivières (contribue à atteindre les objectifs de préservation de la biodiversité), Plan local biodiversité	
		Concertation et mise en place d'une	biodiversite	
			Projet concerté et partagé par les parties prenantes (collectivités, entreprises, usagers, associations)	
		Transition écologique vers un modèle de		
			Agriculture biologique, Haute Valeur Environnementale (niveau 1 ou 3), FSC, PEFC, EcoJardin, Végétal local, Espace Végétal	
		développement soutenable (labels,	Ecologique, BiodiverCity	
		certifications)		
		Représentativité des territoires, des	Localisation du projet (département, intercommunalité, commune)	
Critères		écosystèmes et des acteurs pour renforcer la	Type d'écosystème en tenant compte de l'échelle (ex : biome, prairie hydromorphe) Type de partenaires du projet (collectivité, entreprise, association)	
optionnels .		diversité des interventions		
		Double performance écologique et	Solutions renforçant la préservation de la biodiversité et/ou des processus écologiques ainsi que la viabilité économique de l'affaire tenue par le porteur de projet ou de l'entreprise	
	PROJET	socioéconomique Contribution en moyens financiers ou humains	r affaire tenue par le porteur de projet ou de l'entreprise	
		*	Part d'autofinancement, temps de travailà détailler par action	
		ou autres du bénéficiaire au projet		
		Co-financement du projet : fonds publics et/ou	Montant et répartition des fonds européens (LIFE, FEADER, FEDER, INTERREG), nationaux (ministère, programmes), régionaux	
		fonds privés. Préciser le stade de validation des	(Région, DREAL, DRAAF, ADEME, Agence de l'eau, AFB), locaux (département, intercommunalité, commune)	
		différents financements : envisagé, demandé,	PSE, compensation écologique	
		accordé, Taille de la maille d'intervention		
		Taille de la Maille d'Intervention	Echelle de la parcelle, de l'entreprise ou du territoire Innovation incrémentale (permet d'améliorer une SFN qui existe déjà), de rupture (permet de changer radicalement de	
		Innovation ou expérimentation	innovation incrementale (permet a ameliorer une SFN qui existe aeja), de rupture (permet de changer radicalement de technologie)	
			Innovation produit, de service, de procédé, marketing, de modèle d'affaires, sociale	





